

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA de la Vallée-du-Richelieu tenue le 23 mars 2022, à 13 h 30, à la Cabane à sucre Paul Blanchard à Saint-Marc-sur-Richelieu.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Syndicat de l'UPA de la Vallée-du-Richelieu, monsieur Charles Boulerice, procède à l'ouverture de la réunion et souhaite la bienvenue aux productrices et producteurs présents ainsi qu'à notre invitée, madame Ginette Blondin, 2^e vice-présidente de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par madame Céline Bisailon et appuyée par monsieur Yvon Lambert, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation reçu par courrier comme étant conforme pour la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour tel que lu dans l'avis de convocation. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 février 2021
4. Mot du président et rapport des activités 2021
5. Rapport financier 2021
6. Élection des administrateurs
7. Projet Bandes riveraines 2
8. Allocution de madame Ginette Blondin, 2^e vice-présidente de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
9. Période des résolutions
10. Levée de l'assemblée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 22 FÉVRIER 2021

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture du procès-verbal de l'AGA du 22 février 2021. Sur motion dûment proposée par madame Michelle Breton et appuyée par madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA tenue le 22 février 2021.

Lors de l'AGA 2021, une résolution demandait de faire reconnaître par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'échange de parcelles de terres entre propriétaires d'une même exploitation. Le président informe que cette résolution a été traitée par la fédération régionale et la Confédération et que le ministère considère que la création de deux entités juridiques est un choix d'entreprise avec ses avantages et inconvénients.

4. MOT DU PRÉSIDENT ET RAPPORT DES ACTIVITÉS 2021

Le président présente ensuite les principaux dossiers traités lors des réunions des conseils d'administration ainsi qu'un bilan des représentations faites par les administrateurs du syndicat sur les différents comités. Voici quelques actions réalisées par le syndicat :

- FONDS MICROCRÉDIT : un comité des partenaires a finalisé les procédures pour administrer ce Fonds.
- SENTIER MOTONEIGE : l'hiver dernier, les médias de la région ont mis en évidence le problème des motoneiges circulant à l'extérieur des sentiers et causant des dommages aux terres. Le cas d'une administratrice du syndicat a fait l'objet d'un reportage dans l'Œil régional. Des interventions ont été réalisées avec les responsables de clubs de motoneige et le syndicat a distribué des pancartes de sensibilisation à l'entrée des sentiers et à des endroits stratégiques.
- PLAN RÉGIONAL MILIEU NATUREL (PRMN) : la MRC de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) doit déposer au gouvernement un plan d'action de conservation des milieux humides et hydriques pour le mois de juin 2022. Elle a décidé d'inclure également les boisés dans la démarche afin de se doter d'un plan régional des milieux naturels (PRMN). Le syndicat a participé au comité de consultation au cours de l'année 2021.
- ARTICLE 59 (LOI PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES) : la MRCVR a déposé une demande à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de procéder à une analyse des îlots déstructurés. En 2021, la CPTAQ a convoqué les parties (UPA et MRCVR) afin de procéder comme le prévoit la loi, à l'identification des îlots où il ne sera plus nécessaire de faire des demandes d'autorisations à la CPTAQ. Le processus a été suspendu afin de préciser des articles de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L'interprétation de l'UPA et de la CPTAQ diffère sur certains aspects de la loi.
- VEILLE RÉGLEMENTAIRE : le syndicat suit de près les conseils municipaux concernant les règlements adoptés ayant une incidence sur les fermes. Tous sont invités à contacter le syndicat si des projets sont discutés dans vos municipalités.

Concernant le PRMN, l'assemblée souhaite que le syndicat demande à la MRCVR une présentation de la démarche pour que les producteurs en soient informés.

5. RAPPORT FINANCIER 2021

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, les revenus ont été de l'ordre de 23 065 \$ et les dépenses de 15 564 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 7 501 \$.

Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Lavallée et appuyée par madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers tels que présentés et de retenir les services d'un comptable du SCF Montérégie Inc. à titre comptable externe du syndicat pour la prochaine année.

6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Président d'élections et secrétaire d'élections

Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Lavallée et appuyée de monsieur Stéphane Blanchette, il est unanimement résolu de proposer madame Ginette Blondin comme présidente d'élections et monsieur André Young comme secrétaire d'élections.

Ouverture d'élections

Sur motion dûment proposée par monsieur Yvon Lambert et appuyée par monsieur André Chagnon, il est unanimement résolu d'ouvrir la période d'élections.

Mise en nomination :**Au poste de Président**

Il est proposé par madame Michelle Breton et appuyé de madame Céline Bisailon que monsieur Charles Boulerice soit nommé au poste de président. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Boulerice accepte, donc élu.

Administrateur territorial - Poste 2 (Mont-St-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Charles-sur-Richelieu)

Monsieur Martin Cordeau a fait parvenir une lettre au secrétaire indiquant qu'il ne souhaitait pas solliciter un nouveau mandat. Aucune mise en nomination n'est faite.

Administrateur territorial - Poste 4 (Saint-Jean-Baptiste)

Il est proposé par monsieur Alain Lavallée et appuyé de monsieur Charles Boulerice que monsieur Philippe Remy soit nommé administrateur territorial. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Remy accepte. Il est donc élu.

Administrateur territorial - Poste 6 (Saint-Antoine-sur-Richelieu)

Il est proposé par monsieur Yvon Lambert et appuyé de madame Sylvie Van Dersmissen que monsieur André Chagnon soit nommé administrateur territorial. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Chagnon accepte. Il est donc élu.

Administrateur « Autres productions végétales »

Monsieur Ferdinand Berner est absent et n'a pas manifesté son intérêt à solliciter un nouveau mandat. Aucune mise en nomination n'est faite.

Administrateur « Fermes de petite taille »

Il est proposé par monsieur Stéphane Blanchette et appuyé de madame Sylvie Van Dersmissen que madame Céline Bisailon soit nommée administratrice « Fermes de petite taille ». Aucune autre mise en nomination n'est faite. Madame Bisailon accepte. Elle est donc élue.

Clôture de la période d'élections

Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Lavallée et appuyée de madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu de clore la période de mise en nomination.

7. PROJET BANDES RIVERAINES 2

Monsieur André Young, conseiller syndical de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, présente ce nouveau projet de collaboration entre le syndicat local et la MRC de la Vallée-du-Richelieu. La phase 1 de ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de l'AGA 2019 du syndicat. La phase 2 consiste à soutenir les fermes au respect de la réglementation sur les bandes riveraines. Pour le syndicat, les actions se feront à la saison 2023.

8. ALLOCUTION DE MADAME GINETTE BLONDIN, 2^E VICE-PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

Madame Blondin adresse ses remerciements au syndicat pour l'invitation. Elle nous informe des principaux dossiers de la Fédération :

- Soutien des syndicats locaux dans des actions : protection territoire agricole, PDZA, PRMN, bandes riveraines, cohabitation, etc. ;
- La veille stratégique pour intervenir efficacement auprès des municipalités et des MRC ;
- Programme de crédits de taxes : irrégularités dans les comptes de taxes 2022 ;

- L'implication de la Fédération dans des projets en agroenvironnement pour soutenir les fermes, assurer un rayonnement des actions des fermes et soutenir les collaborations avec des partenaires ;
- Démarches sur la vie syndicale, relève syndicale et mixité ;
- Santé psychologique ;
- Services offerts par l'UPA – SCF Montérégie.

9. PÉRIODE DES RÉOLUTIONS

OBJET : DON FONDS TRAVAILLEUSES DE RANG

Sur proposition de monsieur Yvon Lambert, appuyée de madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu de faire un don de 5 000\$ à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) pour le Fonds pour l'embauche de travailleuse de rang.

OBJET : LARGEUR ROUTE ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que plusieurs machineries agricoles utilisent la route 223 entre l'autoroute 20 et le rang de l'Anse ;

CONSIDÉRANT que les gardes de fou sont proches de la route ;

CONSIDÉRANT que dans les courbes le danger d'accident entre de la machinerie et des automobiles est plus grand ;

CONSIDÉRANT que des accidents se sont produits dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que la machinerie agricole a des dimensions standard ;

Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Lavallée et appuyée par madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu de demander au syndicat d'intervenir auprès des instances suivantes afin d'assurer une largeur suffisante des routes et en assurer la sécurité de tous dans ce secteur :

- Direction régionale du MTQ (Saint-Hyacinthe)
- MRC de la Vallée-du-Richelieu
- Ministre des Transports
- Député provincial
- Le coroner en chef
- La Fédération de l'UPA de la Montérégie

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Céline Bisailon, appuyée par monsieur Yvon Lambert, il est unanimement résolu de lever l'assemblée.